



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2026/02/023

Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion de domaine public

Séance du 9 février 2026
Date de convocation : 3 février 2026
Membres en exercice : 33
29 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : désaffectation, déclassement et vente de deux portions du domaine public dans le cadre d'un projet privé d'aménagement d'accès, impasse Auguste Renoir

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Farouk MOUSSA a donné procuration à Annick CHOPARD
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Jacky PASCAL a donné procuration à Frédéric DUMAS
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Magali NISSARD

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD,) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2026/02/023

RAPPORTEUR : Annick CHOPARD, adjointe

EXPOSE : La SAS SOVALIO a pour projet la division de l'unité foncière privée constituée des parcelles Section BE 138 et BE 139, à Vauvert, en vue de la réalisation de deux lots à bâtir sur l'actuelle parcelle Section BE 138 et du détachement d'un lot déjà bâti correspondant à la parcelle BE 139.

Dans ce cadre, son représentant s'est rapproché de la commune en vue de l'acquisition de deux portions du domaine public communal, non cadastrées, nécessaire à la création d'accès impasse Auguste Renoir pour les futurs lots. Celles-ci figurent sur le plan projet de division ci-joint et leurs surfaces respectives ont été estimées par le géomètre à 30 m² et 67 m².

L'espace correspondant, qui supporte des taillis, n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public depuis des années. Sa désaffectation peut ainsi être constatée et son déclassement prononcé, sans atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de l'impasse Auguste Renoir.

Le service de l'Etat chargé des estimations domaniales, France Domaine, a donc été saisi et a évalué à 7 000,00 € HT avec une marge d'appréciation de 10 %, la valeur totale de l'espace concerné, sur la base d'une surface alors estimée à 86 m² environ.

Après divers échanges, la SAS SOVALIO a accepté d'acquérir les deux portions de domaine communal au prix de 8 000,00 € et de prendre en charge les frais de géomètre, habituellement supportés par le propriétaire.

La SCP de notaires Costières Camargue, 2 rue de l'Ausselon à Vauvert, sera chargée, avec la participation du notaire de la SAS SOVALIO, d'établir l'acte authentique de vente et d'en assurer la publication, aux frais de l'acquéreur. La division cadastrale correspondante sera effectuée par un géomètre, également aux frais de l'acquéreur.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et notamment son article L2141-1, relatif à la sortie des biens du domaines public, ses articles L2111-1 à L2111-3, relatifs aux règles générales régissant le domaine public immobilier, son article L3211-14 relatif à la cession d'immeubles ou de droits immobiliers et ses articles R 1211-9 et R 1211-10 relatifs à la consultation de l'Etat,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 relatif à la cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers et ses articles L 1311-9, L 1311-10, R 1311-3 et R 1311-4 relatifs à la consultation de l'Etat,

VU l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques n° 2025-30341-72660 en date du 14 octobre 2025,

CONSIDERANT que l'espace communal concerné par le projet de vente n'est utilisé pour aucun service public, ni affecté à l'usage direct du public,

PROPOSITION : Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation des deux portions de terrain, à détacher de la propriété communale non cadastrée représentée sur le plan projet de division ci-annexé, impasse Auguste Renoir à Vauvert,
- d'approuver leur déclassement du domaine public communal, pour les faire entrer dans le domaine privé communal,
- d'approuver la vente de ces espaces, au prix total de 8 000,00 €, au profit SAS SOVALIO, dans les conditions précitées,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous actes aux effets des présentes.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Christian SOMMACAL



Le maire,

Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 17/02/2026



ID : 030-213003411-20260209-DE202602_0023-DE